

Communiqué

Vive inquiétude de l'ADH suite au vote de l'amendement sur l'ouverture des postes de directeurs hospitaliers aux contractuels

Paris, le 22 juin 2018 – L'Association nationale des Directrices et Directeurs d'Hôpital s'inquiète fortement du vote de l'amendement sur l'ouverture des postes de directeurs hospitaliers aux contractuels. L'Association tient surtout et une nouvelle fois à souligner que la spécificité du métier de directeur d'hôpital nécessite une formation de haut niveau adaptée permettant l'exercice de ces fonctions par des professionnels compétents, des directrices et des directeurs d'hôpital engagés qui, depuis de nombreuses années, accompagnent les restructurations hospitalières, et témoignent d'un attachement profond aux valeurs du Service Public Hospitalier.

Le 15 juin 2018 dernier, **les députés ont voté les trois amendements au projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel"** relatifs à l'ouverture de 10 000 postes de direction aux contractuels dans les trois versants de la fonction publique (état, territoriale, hospitalière). La fonction publique hospitalière serait concernée à hauteur de 650 emplois. Les arguments avancés font état de deux objectifs principaux: élargir le vivier de la fonction publique et faciliter l'accession par les contractuels de la fonction publique à des postes de direction. **Dans un climat dévastateur d'Hôpital Bashing et face à une médiatisation parfois agressive** sur le thème de la gouvernance hospitalière, l'ADH fait part de ses craintes liées à ces éventuels recrutements et à l'interprétation de cette ouverture par certains comme la réponse aux critiques injustement et souvent violemment formulées à l'encontre de ceux qui œuvrent au service de l'hôpital public. Elle réitère sa demande aux pouvoirs publics de **soutenir la profession dans leur exercice professionnel très contraint**.

L'ADH tient à rappeler en premier lieu que **le corps des directeurs d'hôpital est déjà largement ouvert aux contractuels**. Un directeur général d'ARS, peut, en pratique, recruter des contractuels sur des postes de directeurs d'établissement. Des directions adjointes fonctionnelles sont par ailleurs ouvertes à des contractuels, et notamment des postes aux fonctions plus techniques (DSIO, travaux, communication). L'ADH n'est d'ailleurs pas opposée à ces recrutements lorsque des compétences spécifiques ou des difficultés démographiques l'imposent.

L'ADH conçoit également que **le corps se nourrit de l'intégration d'autres professionnels de la fonction publique** grâce, notamment, **au tour extérieur qui apporte des visions nouvelles et de la reconnaissance à des parcours individuels méritants**. Des membres de l'Association se proposent dans ce cadre d'accompagner et de « coacher » les candidats pour optimiser les chances de réussite. En outre, l'Association souhaite que la **mobilité en dehors du corps** continue à être facilitée et s'attache à demander la valorisation des parcours des collègues qui mènent une carrière dans d'autres secteurs professionnels.

Enfin, **les dirigeants hospitaliers** ont su, depuis de nombreuses années, **accompagner l'évolution des structures hospitalières** sur de multiples pans. L'hôpital est un lieu en perpétuel mouvement, sur le plan interne mais également territorial, un lieu d'exigence constante et de pression médico-économique croissante. Il constitue un environnement sous tension et les

enjeux y sont forts. Enfin, et surtout, il est un espace particulier où, par ses activités propres et les acteurs qui le font vivre, la dimension humaniste prend tout son sens.

La gouvernance hospitalière requiert des capacités de management bien adaptées. **Pour relever ces nombreux défis, les dirigeants hospitaliers ont alors besoin d'une formation spécifique, dispensée par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique.** L'enseignement dispensé par cette Ecole de haut niveau **garantit la formation de cadres dirigeants compétents et performants** dans le cadre de leur exercice pour une gestion des établissements la plus efficiente possible. Mais il ne s'agit bien évidemment pas seulement de compétences de gestion. Les dirigeants hospitaliers **ont une fibre humaniste et un engagement spécifique. Les directrices et directeurs d'Hôpital ne choisissent pas ce métier par hasard.**

L'ADH ne cesse de rappeler que les hospitaliers, et les dirigeants hospitaliers avec eux, **sont animés par les mêmes valeurs de service public et de notre République. Ce sont des professionnels engagés, qui portent haut les valeurs de solidarité sur lesquelles est construit notre système démocratique et social.**

**Vincent PrévotEAU, Vice-président de l'ADH
et le Bureau national de l'ADH**

Contact :

Elodie Doreau / Responsable de la communication et des affaires générales
T. 01 45 65 76 92 - Mob. 06 28 46 35 81 - e-mail. permanence@adh-asso.org